Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 14 septembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**3 septembre 2026**	
Date d'affichage	**3 septembre 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**29**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Noëlle LE MAULF et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Yann DRUET, Ayhan AYDAR, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Sabahat AYDAR, Didrik JANIN-HAMEL et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Yann DRUET, Ayhan AYDAR, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Sonia CANTELOUP.

N° 2026-117 - OPÉRATION « LA CLEF DES CHAMPS – PHASE 1 » – CONVENTION DE RÉTROCESSION DE L'AIRE DE JEU – LOT 44

La SAS EDIFIDES a réalisé l'aménagement d'un lotissement route de Bretteville-sur-Laize à Ifs, en périphérie sud/ouest du bourg, dénommé « La Clé des champs ». Ce lotissement est réalisé en trois phases sur une assiette foncière totale de 13,4 hectares. La première phase d'une contenance d'environ 43000 m² est intervenue sur les parcelles cadastrées section BZ n°3p et 6p. Elle a permis la construction d'environ 173 logements composés de 25 macro-lots destinés à du logement collectif et de l'aménagement de 26 terrains à bâtir.

Dans le cadre de l'opération de la première phase du lotissement, il a été prévu la réalisation d'une aire de jeu sur le lot 44. Cette aire de jeu est composée de jeux pour enfants, d'équipement, d'une clôture et d'un portillon pouvant être fermé à clef.

La compétence relative à l'entretien et la gestion des aires de jeu étant dévolue à la Ville, il est nécessaire de prévoir la rétrocession de cette aire de jeu du lot 44.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de ladite aire de jeu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la demande de la société EDIFIDES sollicitant la Ville afin de rétrocéder l'aire de jeu située sur le lot 44 ;
VU le projet de convention de mise à disposition, d'entretien et de responsabilité des aires de jeux en annexe de la présente délibération ;
VU l'avis de la commission « Patrimoine, Urbanisme, Environnement et Cadre de vie » réunie le 9 septembre 2026 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

S'ENGAGE à prendre en charge l'entretien et la responsabilité de l'aire de jeux sur le lot 44 de la phase 1 de l'opération « La clef des Champs ».

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition, d'entretien et de responsabilité de l'aire de jeux située sur le lot 44.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 14 septembre 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Sonia CANTELOUP

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 17/09/2026
Affichée le : 17/09/2026

Acte à classer

2026-117

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-09-17T10-03-26.00 (MI272472275)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260917-2026-117-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : OPÉRATION " LA CLEF DES CHAMPS - PHASE 1 " - CONVENTION DE RÉTROCESSION DE L'AIRE DE JEU - LOT 44

Date de décision : 17/09/2026

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.1. Classement, déclassement, enquête, affectation et désaffectation

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-117.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

9a.convention.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **17/09/26** à **10:03**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **17/09/26** à **10:03**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **17/09/26** à **10:09**	

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, D'ENTRETIEN ET DE RESPONSABILITÉ DES AIRES DE JEUX

PROJET : LOTISSEMENT « LA CLÉ DES CHAMPS 1 » – LOT 44

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Commune d'IFS, Hôtel de Ville, Esplanade François Mitterant BP 44, 14123 IFS,

Représentée par Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE en qualité de maire

EDIFIDES, société par action simplifiée au capital de 7.000.000 d'euros, dont le siège est à Caen 12, place de la République, immatriculée au RCS de Caen sous le N° 434 146 569,

Représentée par Monsieur Vincent CLOUS en qualité de Directeur.

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « LA CLÉ DES CHAMPS 1 », l'Aménageur a installé des équipements ludiques sur l'espace commun identifié comme le Lot n°44.

Bien que l'acte de transfert de propriété foncière n'ait pas encore été régularisé, les parties souhaitent que la Commune assure dès à présent l'entretien et la surveillance de ces équipements pour garantir la sécurité des usagers.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de transfert de la garde juridique, de l'entretien et de la responsabilité civile des jeux situés sur le Lot 44, dans l'attente de la rétrocession gratuite du foncier à la Commune.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE RÉTROCESSION

L'Aménageur s'est engagé dans le cadre de la convention de rétrocession en date du 14 février 2020 à rétrocéder soit à la Commune d'Ifs soit à la Communauté Urbaine de Caen la Mer, à titre gratuit, la propriété du Lot 44 ainsi que l'ensemble des équipements qui y sont édifiés, selon la destination qui en sera décidée.

Des jeux pour enfants y ont été installés dont la compétence relève de la municipalité.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET MISE À DISPOSITION

Le transfert de la gestion et de la responsabilité prend effet à compter de la signature de la présente convention. À cette date, l'Aménageur consent à la Commune une mise à disposition gratuite du Lot 44 pour l'usage du public.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ ET ENTRETIEN

À compter de la signature de la présente :

La Commune assure l'entretien courant, le nettoyage et les contrôles périodiques (visuels et fonctionnels). Elle assume la responsabilité civile en cas d'accident lié à l'usage normal ou au défaut d'entretien des jeux.

L'Aménageur conserve la responsabilité des dommages liés à un vice de construction ou de pose, au titre des garanties légales (parfait achèvement et décennale).

ARTICLE 5 : ASSURANCES

La Commune couvrira les risques liés à l'exploitation du site via sa police d'assurance « Responsabilité Civile ». L'Aménageur reste assuré pour sa responsabilité de propriétaire jusqu'à la signature de l'acte authentique de rétrocession.

Fait à Ifs, le

Pour EDIFIDES

Pour la Commune d'Ifs